

COMMUNE : ÉCOMMoy

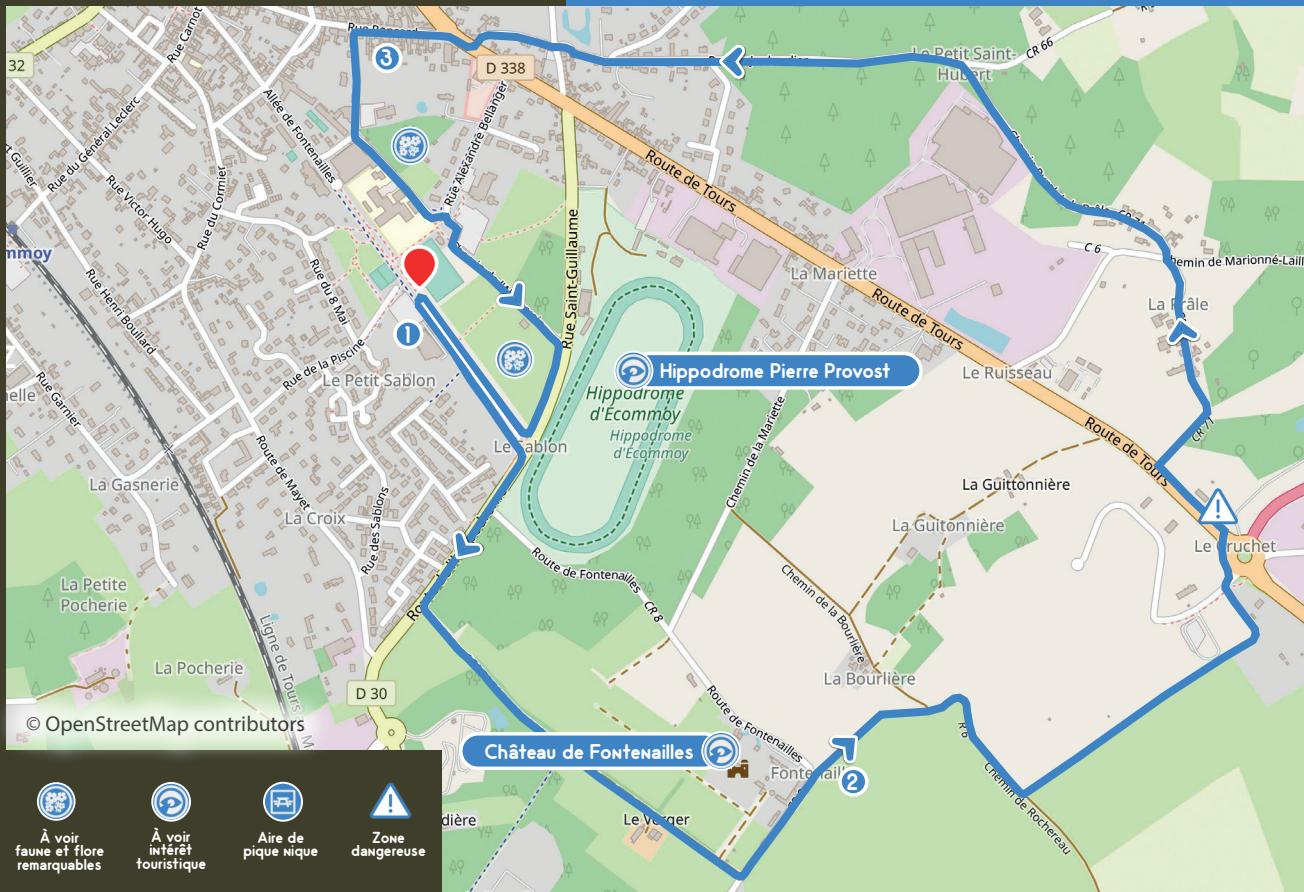
Départ : Terrain de tennis en face du centre aquatique des Bains d'Orée.
Parking : Centre aquatique des Bains d'Orée.

GPS : 47.8235455, 0.2785229



FONTENAILLES
PRÂLE

E1



À voir
faune et flore
remarquables



À voir
intérêt
touristique



Aire de
pique nique



Zone
dangereuse

LA RANDO



1. Prendre l'Allée de Fontenailles en direction de l'hippodrome et tourner à droite sur la voie verte. Prendre à gauche le passage aménagé pour rejoindre la voie verte du Verger. Au croisement, prendre à gauche la route de Fontenailles, puis au carrefour suivant tourner à gauche pour observer le château de Fontenailles à 130 m (2), puis revenir sur vos pas.

2. Continuer sur le chemin en terre de Rochereau Pillette pendant 500 m, puis prendre à gauche en direction du chemin du Cruchet. Arriver au rond-point, le contourner par la gauche et traverser la RD 338 au niveau du terre-plein du céder le passage. ▲ (attention danger). Dans 200 m, suivre à droite le chemin de l'Etang de Prâle. Traverser le hameau puis au croisement, continuer tout droit vers le chemin de la Prâle sur 500 m. À l'intersection, tourner à gauche sur le chemin du Jouberdier pour rejoindre le bourg et la rue du Jouberdier. Continuer tout droit sur 800 m. Au carrefour près du centre de secours, traverser tout droit vers la voie partagée rue Jouberdier.

3. À l'intersection avec la RD338, emprunter le passage aménagé en face de la gendarmerie puis prendre à droite sur la rue Ronsard pendant 200 m. Tourner à gauche pour emprunter le chemin de l'Abreuvoir (3).

Au rond-point, prendre à gauche en passant devant les équipements scolaires et communaux (halte garderie, collège, salle polyvalente,...). Continuer tout droit sur 500 m, jusqu'au croisement en face de l'hippodrome (2), et tourner à droite sur la voie douce. Longer la route sur 200 m puis prendre à droite pour rejoindre l'allée de Fontenailles jusqu'au point de départ.



Scannez le QR code pour consulter le tracé GPX.

à voir, à savoir

(1) **château de Fontenailles**: Bâti à l'initiative de Paul Fréart de Chantelou à partir de 1665, ce château faisait 100 pieds de long. L'aile droite et la partie centrale, soit les deux tiers de l'édifice, furent détruites à la fin du XVIII^e siècle (époque des guerres de Vendée), dans des circonstances restées mystérieuses. Mécène et amateur d'art, Paul Fréart de Chantelou fit venir l'artiste flamand Barthélemy de Melo, pour réaliser les frontons sur les deux pavillons d'entrée. Ces frontons sont d'ailleurs inscrits au titre des Monuments historiques depuis 1943. De Melo a également sculpté la statue de Saint Martin dans l'église d'Ecommoy ou encore celles d'Apollon et Mercure à Versailles. À partir de 1889, et pendant plus d'un siècle, Fontenailles fut le lieu de séjour de la Congrégation des Sœurs dominicaines de Béthanie. En 2002, les sœurs vendent le couvent et le château retombe dans le domaine privé.

(2) **Micro-forêt**: Espace aménagé par la commune qui a pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique et favoriser la biodiversité en implantant une zone d'absorption du CO₂ et de refuge pour la faune et flore locale.

(3) **L'hippodrome Pierre Provost**: L'hippodrome fut aménagé en 1925, sur un terrain d'entraînement de l'armée américaine lors de la 1^e guerre mondiale en 1917-1918. Les premières courses ont eu lieu le 18 juillet 1926. Un an plus tard, des tribunes en bois sont construites. Ravagée en 1938 par un incendie, la structure fut reconstruite en béton. Grâce à la Société des courses et au dynamisme de ses membres, l'hippodrome s'est doté d'une salle pour parieurs, d'une buvette, de box et stalles pour les jeux, d'un espace restauration champêtre jusqu'à devenir ce qu'il est de nos jours.

Plus d'infos :

L'Allée de Fontenailles a été créée à l'époque de Louis XIV, par le jardinier du roi. Elle fut acquise par la commune en 1876. Cette dernière, et ce jusqu'à aujourd'hui, en a fait un axe vert majeur de la commune. Tout autour s'organisent un certain nombre d'installations : écoles, collège, gymnases, terrains multi-sports, aire de jeux, piscine, ... Elle peut accueillir temporairement des expositions photos ou concerts.



Credit photo : Jean-Philippe Berlose

